

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 14 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze avril, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle Multiactivités, Impasse de la Marque à Ledeuix (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 8 avril 2022,
Secrétaire de séance : Michel CONTOU-CARRÈRE

Etaient présents 44 titulaires, 1 suppléant, 12 conseillers ayant donné pouvoir

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Etienne SERNA, Pierre CASABONNE, Marie-Pierre CASTAINGS, Bernard MORA, Jacques CAZAUANG, Henri BELLEGARDE, Jean-Jacques BORDENAVE, Philippe VIGNEAU, Fabienne TOUVARD, Jean CASABONNE, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Philippe SANSAMAT, Philippe PECAUT, Michel CONTOU-CARRÈRE, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPÉ, Claude BERNIARD, Laurent KELLER, Christine CABON, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Patrick DRILHOLE, Marthe CLOT, Marc OXIBAR, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Patrick MAILLET, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Elisabeth MIQUEU, Marie Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Martine MIRANDE,

Suppléants : Marie-Hélène CASSOU suppléante de Claude LACOUR,

Pouvoirs : Françoise ASSAD à Jean SARASOLA, Jean-Michel IDOIBE à Flora LAPERNE, Fabienne MENE-SAFFRANÉ à Marc OXIBAR, Anne BARBET à Brigitte ROSSI, Jean CONTOU CARRÈRE à Bernard UTHURRY, Philippe GARROTÉ à Bernard UTHURRY, Emmanuelle GRACIA à Sami BOURI, Stéphane LARTIGUE à Marie-Lyse BISTUÉ, Chantal LECOMTE à Anne SAOUTER, Dominique QUEHEILLE à Brigitte ROSSI, Muriel BIOT à Michel CONTOU-CARRÈRE, Jacques MARQUÈZE à Marthe CLOT,

Absents : Jean-Claude COSTE, David MIRANDE, Ophélie ESCOT, Alain CAMSUSOU, Alexandre LEHMANN, Cédric PUCHEU, Michèle CAZADOUMECQ, Gérard LEPRETRE, Jean-Luc ESTOURNÈS, Jean-Maurice CABANNES, Laurence DUPRIEZ, André LABARTHE, Jean-Luc MARLE, Nathalie PASTOR, Alain QUINTANA, Bruno JUNGALAS, Christophe GUERY.

RAPPORT N° 220414-02-FIN-

**PRESENTATION DE LA POLITIQUE D'URBANISME,
DE L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE, DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE**

Mme ROSSI expose :

Proposition de BP 2022 : fonctionnement

| LIBELLES | Urbanisme Coordination | Urbanisme ADS | Urbanisme Planification | Urbanisme Habitat |
|---------------------------------|---------------------------|------------------|----------------------------|----------------------|
| Fonctionnement dépenses BP 2022 | 134 612.00 | 166 002.00 | 91 185.00 | 127 769.00 |
| Fonctionnement recettes BP 2022 | | 82 000.00 | | |

- > La ligne Coordination comprend les frais généraux du pôle (location des locaux, cotisations aux organismes partenaires : Agence d'Urbanisme Atlantique et Pyrénées-AUDAP, Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement-CAUE, Agence Publique de Gestion Locale des Pyrénées-Atlantiques-APGL, ...) et les frais d'encadrement comprenant le chef de pôle et une assistante de direction à temps partiel soit 1.7 ETP.
- > En planification, les dépenses liées à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) et de la gestion des PLU communaux sont en section d'investissement. En fonctionnement, on retrouve essentiellement les coûts du service composé d'un chargé d'étude et d'un géomaticien soit 2 ETP.
- > Instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme pour 40 communes adhérentes soit 2 085 actes en 2021 : le budget comprend les frais de fonctionnement du service comprenant la maintenance logicielle et la formation des secrétaires de mairie. Le financement du service, y compris les frais de personnel (3.3 ETP), est assuré par une rémunération des communes sur le nombre d'actes instruits soit 82 000 €.
- > Service habitat : ce service composé de 0.8 ETP assure deux missions :
 - Police spéciale de l'habitat dont 12 000 € pour réalisation d'expertises prescrivant des travaux de mise en sécurité des immeubles. Des inscriptions pour réalisation de travaux exécutés d'office afin de traiter des désordres structurels et/ou de salubrité affectant les immeubles concernés, pourraient venir un jour.
 - Versement d'aides à la pierre : rénovation de l'habitat, maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap, amélioration de l'efficacité énergétique et lutte contre la précarité énergétique :
 - PIG BIEN CHEZ SOI : prévoir 21 dossiers connus datant de 2019 à régler (3 ans maximum pour réaliser les travaux), pour un montant de 27 588 €.
 - OPAH-RU : 7 dossiers datant de 2020 susceptibles d'être réglés pour un montant de 7 321 € + 46 878 € (328 150 € sur 7 ans), ainsi qu'une aide à l'animation (11 050 € à la commune d'Oloron).

Proposition de BP 2022 : investissement

En section investissement le pôle proposera au vote les opérations suivantes :

| NUMERO DE L'OPERATION | LIBELLE DE L'OPERATION | BP 2022 DEPENSES | BP 2022 RECETTES |
|-----------------------|---------------------------------------------------|------------------|------------------|
| 163 | Création et modification de documents d'urbanisme | 64 924.00 | |

Ainsi que les autorisations de programme et crédits de paiement suivants :

- Autorisation de programme pour l'opération PLUi pour un montant total de dépenses de 413 000.00 € et de recettes de 75 600.00 €

CREDIT DE PAIEMENT :

| | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 |
|----------|------------|------------|------------|-----------|
| DEPENSES | 113 040.00 | 121 220.00 | 119 120.00 | 59 620.00 |
| RECETTES | 75 600.00 | | | |

- Autorisation de programme pour La création du SCOT pour un montant 324 590.00 € et de recettes de 69 224.00€

CREDIT DE PAIEMENT :

| | 2022 | 2023 | 2024 |
|----------|------------|-----------|-----------|
| DEPENSES | 187 910.00 | 76 760.00 | 59 920.00 |
| RECETTES | 44 224.00 | | 25 000.00 |

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, par 56 voix pour et 1 abstention (Mme HIRSCHINGER)

- **APPROUVE** le programme de la politique d'urbanisme, d'aménagement de l'espace, de logement et du cadre de vie de la communauté de communes, dont les crédits nécessaires figurent au projet de Budget Primitif 2022 du rapport n° 14,
- **APPROUVE** les autorisations de programme et crédits de paiement tels que présentés,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 14 avril 2022
Pour extrait certifié conforme

Suit la signature

Le Président

Signé BU

Bernard UTHURRY